

**La Roche-sur-Yon, le 24 novembre 2022**

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

### **- PROCÈS-VERBAL -**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

- Bernard QUENAULT à Pierre LEFEBVRE (*en fin de séance*)
- Maximilien SCHNEL à Aurélien ROHO (*en cours de séance*)
- Dominique GUILLET à Myriam RATIER (*en début de séance*)
- Laurence GILLAIZEAU à François CAUMEAU (*en fin de séance*)
- François BOUET à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU
- Danièle MARTIN à Patricia LEJEUNE (*en fin de séance*)
- Christophe BLANCHARD à Sylve DURAND
- Romain BOSSIS à Florence LEMAIRE
- Nicolas HÉLARY à Stéphane IBARRA (*en fin de séance*)
- Myriam DESPRÈS à Martine CHANTECAILLE
- Aurélie VIEILLEDENT à David SALLÉ

**Monsieur le Maire** propose la désignation de Monsieur Ambroise GASNET en qualité de secrétaire de séance puis donne la parole à madame Sylvie DURAND pour l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **1. Débat d'orientations budgétaires pour le budget 2023**

**Sylvie DURAND** : Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de débattre de ce rapport.

**Stéphane IBARRA** : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, je remercie Madame Durand pour la présentation de ces orientations budgétaires. Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais faire un propos liminaire, et rappeler que tous les chiffres que je citerai sont bien écrits dans

le document du DOB. Je ne les ai donc pas inventés. Je rappelle également que notre objectif n'est pas d'être optimistes ou pessimistes, mais d'apporter un éclairage qui, soit a été omis, soit n'a pas attiré l'attention de l'orateur. Nous sommes donc complètement dans notre rôle d'élus, et je trouve d'ailleurs que la majorité ne s'exprime pas suffisamment. Encore une fois, il ne s'agit pas de critiquer, mais plutôt de décrypter, en apportant des éléments d'analyse à ceux qui nous écoutent.

Nous abordons donc aujourd'hui le DOB pour l'année 2023, sachant que ce n'est généralement pas le cap financier et budgétaire qui fait débat, puisque les besoins de la Collectivité ont déjà été cartographiés lorsque vous avez préparé votre mandat. Aussi, à moins de grosses surprises ou de dégâts importants qui nécessiteraient de dégager des marges de manœuvre en matière d'investissements, l'essentiel du budget a déjà été identifié, et la trajectoire financière a déjà été programmée en faisant attention de ne pas trop recourir à l'impôt. C'est donc dans ce cadre que s'inscrivent mes propos, puisque ce DOB reflète une certaine stabilité. En réalité, ce qui fait généralement débat d'une année sur l'autre est plutôt le décryptage du contexte économique. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait véritablement débat sur ce point, puisqu'il existe beaucoup d'incertitudes et de nouveaux frais. Je pense notamment aux surcoûts énergétiques ou encore à la hausse des denrées alimentaires, qui impacteront à la fois les services municipaux et les Yonnais.

Globalement, vous avez donc évalué la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à environ 8 %, dont 12 % d'augmentation des charges à caractère général et un peu plus de 6 % d'augmentation des charges de personnel. Cela étant, il y a quand même des bonnes nouvelles dans ce DOB, puisque vous prévoyez une plus-value fiscale de l'ordre de 7,5 %, soit plus de 3 millions d'euros de recettes supplémentaires fiscales grâce au projet de loi de Finances du gouvernement. D'ailleurs, et même si ce n'est pas forcément de mon côté qu'il faut chercher les soutiens au gouvernement – mais davantage du vôtre –, je reconnais qu'il a plutôt été habile dans ce projet de loi de Finances, puisqu'il savait que les collectivités seraient soumises à de fortes inflations. Le gouvernement a donc revalorisé très fortement les bases foncières pour leur apporter des recettes supplémentaires, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Je rappelle également que le gouvernement a inscrit ce projet dans un pacte de confiance, car nous savons que le Covid a généré beaucoup de dettes publiques – puisque notre dette dépasse 110 % du PIB –, et que l'Etat souhaite réduire le recours à la dette. D'autre part, je rappelle qu'il a aussi fait des gestes envers les citoyens en supprimant la taxe d'habitation. D'ailleurs, je pense que le gouvernement serait un peu chagriné de voir les taux du foncier augmenter, car cela serait contreproductif par rapport à ce qu'il a donné. Par conséquent, je pense que l'idée de ce pacte de confiance est de venir en aide aux collectivités en les contraignant à diminuer leur épargne de plus de 25 %, et ce, à condition qu'elles aient bien entendu maîtrisé leurs dépenses.

D'autre part, et vous l'avez rappelé, le pacte de confiance se situe à 0,5 % en-dessous de l'inflation, ce qui signifie bien que le gouvernement a pris en compte l'augmentation des dépenses des collectivités. Or, comme l'inflation devrait être de 4,3 % en 2023, cela veut donc dire que nos dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer en-dessous de 3,7 % si nous voulons respecter ce pacte de confiance. Cependant, j'entends bien que vous avez émis un certain nombre de doutes sur la mise en œuvre de ce pacte et sur sa réalisation, et que les sanctions ne seraient pas si importantes que ça si nous ne le respectons pas. Cela étant, vous avez tout de même oublié de citer les 2 milliards d'euros que le gouvernement a mis sur la table pour la transition énergétique, qui ne pourraient pas être sollicités par les collectivités qui n'auraient pas respecté le pacte de confiance. J'entends donc tous ces arguments, mais entre 3,7 % et 8 % d'augmentations, nous sommes quand même à plus du double, ce qui signifie que la marche sera haute pour corriger les choses et réussir à maîtriser nos dépenses. Néanmoins, c'est le choix que vous faites, et cette trajectoire représente tout de même une forte contrainte dans la construction du budget de l'année 2023.

Je disais en introduction que nous étions dans une phase de stabilisation. Je voulais surtout parler de l'endettement, puisque nous voyons que la dette se stabilise aux alentours de 90 millions d'euros depuis le début de ce mandat, et ce, après une forte inflation lors du mandat précédent. Nous avons donc atteint un taux qu'il sera très délicat de dépasser, et il ne faudrait pas que nous ayons de mauvaises surprises. Cela signifie aussi qu'il faudra rester très vigilant, et qu'il faudra surtout projeter un désendettement dans les prochaines années. Certes, j'ai bien vu que ce désendettement était prévu pour les années 2025-2026. Cependant, j'aurais aimé que l'hypothèse de stock de dettes nous soit communiquée pour savoir la trajectoire que vous avez choisie dans les années à venir, car le ratio de désendettement que nous avons aujourd'hui est simplement indiqué en année. J'aimerais donc avoir cette réponse, puisqu'elle ne m'a pas été donnée en commission.

Comme je viens de le démontrer, l'endettement est conséquent. Pour autant, vous proposez quand même d'augmenter les investissements de 10 millions d'euros en 2023. Cela veut donc dire que vous allez devoir recourir à l'emprunt, puisque vous savez très bien que l'épargne diminuera. Par conséquent, je me demande quelle est l'urgence d'investir 10 millions d'euros supplémentaires. Aussi, pouvez-vous nous éclairer à ce sujet, et nous expliquer ce qui justifie la mobilisation de cet argent en urgence entre l'année dernière et cette année ? S'il s'agit de construire l'avenir en investissant dans la rénovation énergétique de certaines copropriétés, nous y serons tous favorables. Cela étant, nous avons besoin d'être éclairés, et de savoir à quoi ces 10 millions d'euros seront affectés, car nous avons simplement l'impression que la ventilation de l'argent dans votre PPI n'est que la continuité des projets en cours.

Enfin, je voudrais signaler deux points de vigilance pour terminer. Premièrement, je constate qu'un chapitre a disparu dans ce DOB, celui du soutien au monde associatif. L'année dernière, nous avions un petit chapitre intitulé « subventions et concours accordés aux associations », avec un cadre clair. Il était indiqué que : « la Ville continuerait de soutenir activement le tissu associatif qui joue un rôle essentiel auprès de nos concitoyens. À périmètre constant et hors transfert des compétences, l'enveloppe proposée devrait progresser de BP à BP d'environ 1 % ». Comme ce chapitre a disparu, nous ne savons pas si les associations pourront elles aussi bénéficier d'un œil et d'un soutien attentif de la Ville en 2023, d'autant que leurs charges augmenteront comme les nôtres. Il aurait donc été intéressant et important d'avoir un peu de visibilité à ce sujet, pour tout ce secteur qui est aussi pourvoyeur d'emplois et rend des services publics importants sur la Commune.

Deuxièmement, je voudrais intervenir sur le personnel. Tout d'abord, je voudrais saluer les plus de 450 000 euros qui ont été consacrés à l'amélioration du service de l'éducation, car nous savons qu'il a connu quelques perturbations et que le personnel s'était mobilisé. Je constate donc qu'un effort significatif a été fait, et il faut le souligner. Mon point de vigilance sera le suivant. Vous avez commencé à faire le bilan des compensations salariales qui avaient été accordées dans le cadre de la discussion sur les réorganisations du temps de travail et des 1 607 heures au sein de la Collectivité. Les deux piliers de ces compensations étaient la prise en charge à 100 % de la complémentaire santé, ainsi que les tickets restaurants. D'ailleurs, nous avons émis une vigilance sur le fait que ces tickets ne soient pas sollicités par tous les agents, notamment par ceux ayant les salaires les plus bas – puisqu'ils doivent quand même verser 50 % de ces tickets, ce qui représente autant d'argent en moins sur leur salaire. Or, d'après vos chiffres, je constate qu'à peine un agent sur deux bénéficie de ce service, alors que tous les agents de la Collectivité sont concernés par la réorganisation du temps de travail et par les compensations qui devraient y être associées. D'autre part, et ce point a aussi été soulevé par Monsieur BATIOU au Conseil d'agglomération de mardi dernier, nous constatons une évolution progressive dans la structuration des emplois, entre les emplois titulaires et les emplois précaires non-titulaires, puisque l'évolution des titulaires était de 2 % entre 2021 et 2022, alors que celle des non-titulaires et des intérimaires était de plus de 30 %. Certes, nous pouvons comprendre qu'il soit difficile de recruter certains personnels en périodes particulières – je pense par exemple aux maîtres-nageurs ou aux plombiers –, mais il ne faudrait pas non plus que cette situation déstabilise la structure entre les emplois titulaires et les emplois non-permanents au sein de la Collectivité. Il faudrait donc engager une réflexion de fond pour ne pas inscrire cet état de fait de l'augmentation des emplois précaires et des recours aux prestations externes dans la durée. »

**Guy BATIOU** : « Une fois de plus, je pense que nous sommes dans une vision récurrente, et que nous nous fondons sur l'espérance d'une croissance retrouvée, alors que nous avons un fait marquant tous les ans. Si ce n'est pas le Covid ou la guerre en Ukraine, ce sont les « *subprimes* », et si ce n'est pas tout cela c'est une autre crise quelconque. Il va donc falloir s'habituer à raisonner dans un cadre de croissance qui ne peut être généralisé comme nous le laissons espérer. D'ailleurs, nous pouvons remonter jusqu'en 1872 pour retrouver ces premières alertes de croissance, sachant que les choses ne se sont pas améliorées depuis. Enfin, je rappelle que la crise écologique n'est pas qu'une crise écologique, puisque c'est une crise globale qui recouvre tous ces éléments.

S'agissant des aides de l'Etat, je rappelle que quoi que le gouvernement ait pu faire ces derniers temps, cela n'a jamais couvert l'inflation, notamment en termes de hausse de salaires. C'est même une hausse très importante pour les faibles revenus, ou plutôt une baisse de leur pouvoir d'achat, puisqu'il leur reste beaucoup moins qu'avant pour subvenir à leurs besoins une fois leurs dépenses courantes couvertes. C'est donc dans ce cadre que vous placez votre budget, dont beaucoup de décisions ne dépendent malheureusement pas des finances locales – puisque les communes ont de moins en moins la

possibilité de prélever des impôts. Pour moi, vous prenez des références qui ne peuvent être pérennes, comme par exemple celle du prix de l'énergie ou certaines rentrées financières, ce qui rend hypothétiques beaucoup de tableaux et beaucoup de prévisions. De fait, la situation inciterait plutôt pour nous à la plus grande prudence, puisque des dépenses imprévues seront forcément imputées.

Dans ce contexte, recettes, endettement et épargne ne sont-ils pas un petit peu trop optimistes dans votre présentation ? De même, quelle trajectoire envisagez-vous si le contexte n'évolue pas ou peu dans un sens favorable, ce qui, à mon avis, est plutôt mal parti ? Si tel est le cas, dans quel domaine allez-vous faire des restrictions budgétaires ?

S'agissant des effectifs, je rappelle que nous avons quand même doublé le nombre de titulaires non permanents, ce qui est tout de même une évolution inquiétante. Je tenais à le souligner une nouvelle fois.

Concernant certains investissements proposés, nous en reparlerons avec les chiffres définitifs du budget, mais nous réaffirmons nos questions réitérées tous les ans, tant sur les coûts, que sur les choix d'aménagements et d'équipements, en particulier pour les nouveaux chantiers. L'augmentation des matériaux et des coûts de l'énergie devraient en effet inciter à la plus grande maîtrise, particulièrement en matière d'autonomie énergétique, puisqu'un bâtiment doit être considéré avec ses futurs usages pour les prochaines décennies. Par exemple, restera-t-on dans l'enveloppe des 5,4 millions d'euros budgétés pour l'Hôtel-de-Ville ? De même, quid de l'énergie produite et consommée sur ce bâtiment ? Enfin, ce bâtiment pourra-t-il vivre à un coût raisonnable dans les prochaines décennies ?

Comme je le disais, d'autres urgences se font jour, en particulier celle de la transition énergétique ? De fait, les modifications d'infrastructures pour les déplacements doux ne pourront plus être repoussées.

Parvenir à l'équilibre en répondant à toutes ces urgences nécessitera forcément des choix. Quels sont les vôtres, car à nos yeux, les orientations indispensables eu égard à toute cette urgence ne sont pas prises dans ce DOB ? »

**Sylvie DURAND** : « Concernant le pacte de confiance, sachez que toutes les collectivités seront concernées, mais nous ne savons pas encore comment le gouvernement pourra l'appliquer. S'agissant des associations, et même si nous n'en parlons pas dans ce DOB, elles ne seront pas oubliées au budget, puisque nous continuerons toujours de leur verser des subventions. Quant au personnel et aux titres restaurant, je ne comprends vraiment pas votre interprétation, puisque le fait d'accorder ces tickets permet justement de donner du pouvoir d'achat aux agents. Certes, l'agent devra prendre 50 % à sa charge, mais il les aurait dépensés de toute façon.

Pour ce qui est des agents non-permanents, nous envisageons de titulariser un certain nombre d'entre eux à la Direction de l'éducation. De la même façon, nous prévoyons de titulariser certains agents contractuels qui sont actuellement sur des postes que nous ne pouvons pas pourvoir par des postes titulaires, en raison des problèmes de recrutement que vous avez évoqués. Enfin, sachez que certains agents préfèrent aussi rester contractuels. Voilà pour les réponses à vos questions.

Comme vous l'avez dit, Monsieur IBARRA, le DOB est un débat dans lequel nous évoquons des choix. Cela signifie donc que nous pouvons effectivement avoir des divergences. D'autre part, le DOB repose également sur des prévisions, tout comme le budget primitif qui est aussi un acte prévisionnel. C'est pour cette raison qu'il y a des décisions modificatives. Par ailleurs, je rappelle qu'une prévision budgétaire ne peut pas se faire hors contexte économique. Enfin, évitons d'inquiéter inutilement nos concitoyens en ces temps de crise, et soyons un petit peu optimistes.

Nous sommes simplement confrontés à la réalité, réalité que nous avons connue dès 2014 avec la baisse des dotations, puis en 2020 avec la crise sanitaire. Or, qui aurait pu prévoir l'invasion de l'Ukraine et ses conséquences sur le prix de l'énergie lorsque nous avons présenté le DOB et le budget de l'année 2022 ? Nous connaissons aujourd'hui une crise économique avec une forte inflation qui impacte les finances publiques, et des incertitudes liées à cette guerre, ce qui oblige les collectivités à prendre des mesures d'économies et à s'adapter. D'autre part, je rappelle que le prix du mégawattheure a été multiplié par plus de six en l'espace de quelques mois, ce qui est loin d'être négligeable sur nos dépenses. Par conséquent, il est indispensable de trouver un équilibre financier entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, tout en maintenant un autofinancement.

Vous avez également parlé de l'augmentation des charges de personnel, mais il est tout fait légitime que les salaires augmentent en période d'inflation – même si, comme le dit Monsieur BATIOT, cela ne couvrira pas l'inflation. Or, il est évident que ces dépenses pèsent sur nos dépenses de fonctionnement.

Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras. Nous ne devons pas cesser nos investissements qui sont en cours de réalisation ou en projets. Même si le contexte est incertain, nous continuerons d'investir pour notre Ville, car nous investissons pour la ville de demain, et cela contribue à la fois à l'activité économique et à l'emploi. Pour l'instant, nous arrivons à nous en sortir, même si notre épargne se dégrade et que notre endettement augmente, puisque notre capacité de désendettement reste à un niveau satisfaisant qui n'est pas dramatique à ce stade, et que nous nous adapterons en fonction de la situation.

La gestion rigoureuse qui a été mise en place depuis 2014 porte aujourd'hui ses fruits, et je la qualifierai même de vertueuse en cette période de crise. D'ailleurs, beaucoup de collectivités voudraient pouvoir présenter un débat d'orientations budgétaires avec ces prévisions.

Les perspectives financières présentées dans le cadre de ce DOB 2023 démontrent la capacité de la Ville à s'adapter et à faire face à cette nouvelle situation exceptionnelle. N'en déplaise aux frileux de l'immobilisme, réduire aujourd'hui l'investissement aurait un impact direct sur nos entreprises et sur l'emploi. Nous devons donc poursuivre nos projets pour notre Ville, pour les Yonnais, pour nos entreprises et pour notre économie. »

**Guy BATIOT** : « C'est exactement ce que nous essayons de dire depuis plusieurs années. Il est évident que l'augmentation de coût du mégawatheure impactera très fortement les collectivités. D'ailleurs, je ne cesse de répéter depuis très longtemps, et depuis huit ans ici, qu'il faut supprimer au maximum notre dépendance à des pays comme la Russie ou les pays du Golfe. Nous n'avons pas anticipé ces augmentations et chacun doit y prendre sa part. Actuellement, les énergies renouvelables rapportent 31 milliards à l'État à cause de l'augmentation de l'énergie, et nous ne serions pas dans cette situation si nous avions vraiment anticipé et mis l'ampleur qu'il fallait pour ne plus dépendre de ces pays. La politique, c'est anticiper, et nous constatons aujourd'hui que cela n'a pas été le cas. Voilà pour répondre à votre analyse globale. »

**Stéphane IBARRA** : « Je voudrais également intervenir sur cette projection globale dans la lignée des propos de Monsieur BATIOT. Madame DURAND, je partage une partie de vos propos lorsque vous dites qu'il y a des imprévus. En effet, qui aurait pu prévoir la crise du Covid ou la guerre en Ukraine ? D'ailleurs, il y aura certainement d'autres crises. La question est de savoir si la Collectivité est en capacité de pouvoir les absorber, ou en tout cas de pouvoir soutenir les investissements et les associations, d'autant que ces facteurs sont encore plus importants en périodes difficiles.

D'autre part, vous parlez de la baisse des dotations en 2014, mais je rappelle qu'elle était déjà connue avant. Certes, vous avez réussi à maintenir l'investissement, mais vous y êtes arrivés en faisant de l'endettement. D'ailleurs, heureusement que vous avez trouvé une collectivité avec un endettement de 50 millions d'euros à cette époque. Sans cela, comment ferions-nous aujourd'hui si notre Ville avait été endettée de 90 millions d'euros comme elle l'est actuellement ?

Enfin, je regrette sincèrement que vous ne répondiez pas à ma question concernant la trajectoire financière de la Ville, et la manière dont vous gèrerez le stock de dette dans les années à venir, d'autant que vous avez inscrit 10 millions d'euros de crédits d'investissement en 2026 dans votre PPI. Aussi faut-il croire ce document, et quelle est la réalité de votre trajectoire financière ? Vous dites que nous sommes sous les seuils d'alerte avec 8,4 années, et que nous avons encore des marges de manœuvre. Cependant, je rappelle que la moyenne de durée de désendettement des communes de notre strate est inférieure à cinq ans. Par conséquent, comment arriverons-nous à faire face en cas de gros choc ? Encore une fois, nous ne pouvons pas rester des années et des années avec un taux de désendettement trop important. Il faut donc agir. »

**Nicolas HÉLARY** : « Je pense qu'il y a méprise lorsque vous parlez d'immobilisme, car nous n'y sommes pas du tout favorables. Au contraire, nous vous incitons à investir précisément sur ce que vous disiez concernant la ville de demain. C'est donc là où nous avons une divergence de point de vue, puisque nous estimons que les choix d'investissement que vous faites aujourd'hui ne préparent pas aux

multiples crises qui peuvent arriver, et dont certaines sont en train d'arriver notamment sur les questions énergétiques. Or, le fait d'investir dans un palais municipal est autant d'argent qui nous manque pour faire autre chose qui serait beaucoup plus utile aux habitants de cette ville. »

**Martine CHANTECAILLE** : « J'aimerais revenir sur le pari du risque et l'optimisme de ce DOB. Lorsque nous vous faisons des remarques sur la prudence nécessaire en matière d'investissements, dans une période où les aléas géopolitiques et sanitaires sont bien présents, ou que nous constatons que la dette augmente et que la situation se dégrade, vous nous répondez qu'il faut être optimiste et ne pas avoir peur. Nous n'avons pas peur, nous ne sommes pas frileux. Ce n'est pas un état d'esprit optimiste ou pessimiste qui doit guider les choix politiques. Il s'agit avant tout de faire des choix responsables. D'ailleurs, nous savons déjà ce que donne une politique du « même pas peur », aussi bien en matière environnementale qu'en matière sociale, économique ou géopolitique. Par conséquent, notre appel à la prudence n'est pas une angoisse paralysante, mais bel et bien la prise en compte de notre responsabilité au regard des générations futures, au lieu de compter sur le futur pour réparer les erreurs du présent, comme vous le faites pour le PCAET ou la stratégie financière de la Ville. Nous vous appelons donc à vous recentrer en matière budgétaire sur les priorités liées aux urgences actuelles, notamment sociales et environnementales. »

**Monsieur le Maire** : « Merci pour vos interventions. Tout d'abord, pour répondre à Monsieur IBARRA, il n'est pas question de désendetter la Ville et ce n'est absolument pas notre but. Il ne faut pas confondre la conséquence et la cause. Le fait de passer de 50 à 90 millions d'endettement n'est rien d'autre qu'une conséquence. C'est en effet parce que la Ville n'a pas utilisé tous les leviers de développement dont elle disposait pendant des décennies, que nous sommes désormais obligés d'accélérer tous les programmes, y compris d'investissements. D'ailleurs, ce fameux palais municipal aurait été absolument inutile si tous les bâtiments avaient été rénovés et réhabilités, et s'ils avaient répondu aux obligations environnementales qui sont aujourd'hui les nôtres. Par conséquent, ce programme d'investissement n'est rien d'autre que la conséquence de ce qui ne s'est pas fait pendant des décennies. Comme je vous l'ai parfois déjà dit, il y a une vision comptable et une vision de gestion. Ce n'est pas la même chose. Vous confondez la comptabilité et la gestion, et nous sommes ici dans un mode de gestion. Donc, oui, nous faisons un pari sur l'avenir, et lorsque Madame CHANTECAILLE nous dit de ne pas obérer l'avenir des générations futures, justement, nous leur faisons confiance. Il faut en effet leur faire confiance, car ce sont bien ces générations qui décideront de leur avenir. Nous devons donc faire de notre mieux pour leur redonner une ville en bon état, et peut-être que nos successeurs n'auront pas le même besoin d'endettement que nous avons aujourd'hui. D'ailleurs, j'en reviens même à vous remercier de ne pas être allés plus loin dans vos investissements à l'époque, car cela nous permet aujourd'hui de réaliser des choses absolument extraordinaires.

Quant à l'optimisme, nous n'allons pas revenir sur nos échanges d'hier soir en Conseil d'agglomération, mais il ne faut pas faire de politique si l'on n'a pas d'optimisme. Quoi d'autre motive un homme ou une femme politique si ce n'est justement l'optimisme, pour amener la société vers quelque chose de nouveau, et se mettre à disposition des habitants ? Il faut le faire avec optimisme, sinon, il ne faut pas le faire, et vous allez vous rendre tristes, vous et tous nos habitants. Personnellement, je suis un éternel optimiste, et je pense que les solutions arrivent de toute façon – d'où qu'elles viennent. Nous les bâtissons nous-mêmes ou elles nous arrivent autrement, mais elles arrivent de toute façon.

S'agissant des tarifs de l'énergie, nous nous sommes basés sur un prix de 400 euros en moyenne pour l'année 2023. Or, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer ce soir que ce tarif sera moins élevé, puisque les 25 % qu'il restait à acheter le seront demain, et que cela nous permettra d'avoir un prix moyen d'électricité l'année prochaine de 275 euros. Par conséquent, nous aurons des marges supplémentaires par rapport à ce que nous vous avons présenté ce soir. Certes, c'est toujours beaucoup plus que l'an dernier, mais cela nous permet de réaliser des économies considérables, puisque ce plan d'efficience énergétique nous fera économiser près de 600 000 euros – ou en tout cas ne pas les dépenser. Enfin, nous avons des investissements de 10 millions d'euros une année et de 30 millions d'euros une autre, car nous finançons les investissements lourds sur une année lorsque nous construisons, et nous terminons le projet l'année suivante. D'ailleurs, nous aurons certainement d'autres projets dans les années suivantes, ce qui nous amènera de nouveau à investir 30 millions d'euros. L'idée n'est donc pas de désendetter la Ville, dès lors que nous pouvons rembourser de manière sereine et de façon raisonnable – et je ne parle pas d'optimisme. Au contraire, l'idée reste toujours de maîtriser l'endettement.

Je vous remercie pour ce débat, et vous rappelle que le projet de budget sera voté le 13 décembre prochain. »

***Au regard de ces éléments, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport et de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires.***

## **2. Aménagement de la rue Salengro et des abords de l'îlot de La Poste - Imputation en section d'investissement des dépenses annexes aux travaux**

**Sylvie DURAND** : L'aménagement des rues et des espaces publics existants situés rue Salengro et des abords de l'îlot de La Poste nécessite l'engagement de frais annexes directement liés aux travaux. A titre d'exemple, il peut s'agir de frais de gardiennage, de location de matériels ou encore de frais permettant aux commerçants d'assurer la continuité de leur activité.

Il est proposé ainsi au Conseil municipal d'imputer en section d'investissement toutes les dépenses rendues nécessaires par les travaux d'aménagement de la rue Salengro et des abords de l'îlot de La Poste.

**Monsieur le Maire** : « Concernant le rond-point de la place Napoléon, et comme je m'y étais engagé personnellement en 2019 lorsque nous avons présenté le projet du futur Hôtel-de-Ville et d'Agglomération et du musée pour la première fois, il ne s'agira plus d'un rond-point, puisque la rue Napoléon sera définitivement fermée à terme. Nous allons donc continuer de l'utiliser pendant la période de travaux, mais cette zone sera ensuite transformée en parvis. »

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **3. Refonte et maintenance du site Internet de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon - Groupement de commandes et autorisation de signature du marché**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le groupement de commandes constitué avec La Roche-sur-Yon Agglomération, en vue de conclure le marché public lié à la refonte du site Internet de la Ville et de l'Agglomération.

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous sommes d'accord sur le fait que le site Internet doit être refondu, car il n'est pas satisfaisant en l'état actuel. Cela étant, je rappelle que les élus des autres communes de l'Agglomération seront interrogés sur le nom du site lors de la commission du 13 septembre dernier. Ils se demandaient notamment si les Agglos yonnais consulteraient ce site s'il continuait toujours à s'appeler larochesuryon.fr. Cette question n'ayant pas été débattue depuis, ni présentée au Conseil d'agglomération de mardi dernier, nous nous abstenons donc en raison des réserves exprimées lors de la commission. »

**Monsieur le Maire** : « Les réserves ont été entendues, et la discussion aura lieu lors d'une prochaine commission. D'autre part, je rappelle que les maires de l'époque avaient choisi en 2013 d'appeler le site de l'Agglomération larochesuryonagglomeration.fr. Or, je vous concède qu'il s'agissait d'un oubli d'identité de leur part pour les communes des alentours. Nous allons donc regarder ce sujet de près pour modifier cet intitulé. »

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **4. Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les travaux de voirie et réseaux divers - Convention de groupement de commandes**

**Sylvie DURAND** : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la commune de Mouilleron-le-Captif ont des besoins similaires en matière de Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Il est donc proposé au Conseil municipal de constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, et ce, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **5. Aménagements paysagers du boulevard Guitton - Exonération de pénalités**

**Sylvie DURAND** : Des marchés de travaux ayant pour objet la rénovation complète du boulevard Guitton ont été attribués en 2019.

Le lot n°2 concernait les aménagements paysagers. Ce lot a été attribué à la société CAJEV (85 000 La Roche-sur-Yon) pour un montant de 144 347 euros H.T.

En raison du contexte Covid, le calendrier d'exécution des travaux a été modifié. Ainsi, le calendrier n°3 indique une date de réception au 17 avril 2020. Cependant, un retard imprévu est apparu à la fin du délai d'exécution, mais ce retard n'a pas eu d'incidence sur l'ouverture aux usagers. Il est donc proposé de ne pas pénaliser le titulaire de ce marché public pour ce retard, sachant que le montant des pénalités était fixé à 300 euros par jour de retard pour ce lot.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'exonération de ces pénalités de retard, pour un montant de 7 200 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **6. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Fourniture de mobilier urbain. Lot 3 : Propreté. Ajout d'une référence au bordereau des prix ;
- Travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations et d'entretien dans les bâtiments. Avenants aux lots 4 et 14 pour contractualiser un nouvel indice après disparition de ceux prévus initialement ;
- Fourniture de viandes et volailles fraîches. Avenant au lot 4 : Contractualisation d'une nouvelle formule de révision des prix pour tenir compte du contexte économique, et de la hausse des prix. Avenant aux lots 1-2-3-5-6-7 : Contractualiser pour chaque lot un changement du coefficient consenti par le fournisseur sur la moyenne mensuelle du MIN (Marché d'intérêt national) de Rungis prévu initialement au marché, et ce, en raison de la conjoncture économique actuelle ;
- Fourniture de fruits et légumes frais - Avenant 2 au lot 2 pour augmenter le montant maximum annuel du marché pour la dernière année contractuelle ;
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du futur carré de l'Hôtel-de-Ville d'Agglomération et du nouveau musée espace Napoléon - Avenant 4.

**Guy BATIOU** : « J'aimerais faire deux remarques concernant cette délibération. Tout d'abord, vous venez de souligner l'augmentation de la qualité de la nourriture. Ma vigilance est donc la suivante : merci d'augmenter le budget, mais attention pour l'année prochaine, car les coûts risquent d'être encore plus élevés. De plus, et là aussi la guerre en Ukraine aura des conséquences à l'avenir, les coûts de l'agriculture dite traditionnelle risquent d'augmenter terriblement, et notamment ceux des engrais. D'autre part, j'ai constaté que le PAT (plan alimentaire territorial) allait démarrer au mois de décembre. Je voudrais donc souligner l'extrême importance de ce plan, car 28 % de nos légumes, 71 % de nos fruits, et entre 20 et 50 % de nos poulets – selon les périodes – sont importés. Il faut donc vraiment que nous mettions le paquet dans ce Plan alimentaire territorial si nous voulons avoir de la résilience sur le territoire et gagner en autonomie. Les chiffres que je viens de citer démontrent en effet les gains énormes que nous pouvons réaliser, tant économiquement qu'en qualité. »

**Nicolas HÉLARY** : « Nous voterons contre ces avenants, pas à cause des quatre premiers, mais parce que le cinquième concerne la construction du futur carré de l'Hôtel-de-Ville d'Agglomération et du nouveau musée espace Napoléon. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix Contre** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

**2 Abstentions** : Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

### **7. Cession de véhicules et d'engins réformés sur la plate-forme Agorastore**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en vente sur Internet de véhicules et engins, pour lesquels le prix de vente est susceptible de dépasser 4 600 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **8. Approbation du rapport annuel 2021 du mandataire élu représentant la ville de La Roche-sur-Yon au sein d'Oryon**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport 2021 du mandataire élu représentant la Ville au sein d'Oryon.

**Florence LEMAIRE** : « La lecture du rapport annuel 2021 de l'activité d'Oryon appelle principalement trois commentaires de notre part. Premièrement, et même si Oryon n'a pas pour mission de la part de l'Agglomération de s'attacher particulièrement à l'économie sociale et solidaire – ce dont nous convenons –, nous déplorons cependant qu'il n'y ait toujours pas d'action notable en ce sens. En effet, Oryon étant défini comme agence de développement économique, il nous semble regrettable qu'elle n'agisse pas pour promouvoir massivement des modèles économiques montrant plus que jamais leur résistance aux crises que nous traversons, et qui sont maintenant très bien identifiés (SCOP, entreprises à but d'emplois, etc...).

Deuxièmement, l'évolution de la filiale du Plessis, née de l'association entre Oryon et la société Cocktail vision, nous semble inquiétante. En 2021, c'est la filiale au bilan le plus important et au résultat net de plus déficitaire (- 62 000 euros). De plus, le Conseil d'administration a encore voté un financement supplémentaire de 230 000 euros en 2022, sans que le loyer soit revu à la hausse. Pour cette filiale, comme pour d'autres, Oryon partage les aléas successifs, et supporte les risques avec cet associé, dont la santé économique semble largement suffisante pour s'autofinancer. Les sommes engagées par Oryon dans ce cadre pourraient constituer un investissement dans des activités économiques émergentes dans le cadre de la transition écologique, ou encore dans l'économie sociale et solidaire, de façon plus volontariste – sans parler du soutien actuel au tissu économique des TPE et PME qui souffrent elles aussi beaucoup de la crise.

Troisièmement enfin, et comme les précédents, ce rapport annuel ne dit presque rien sur l'impact social et environnemental de l'activité d'Oryon, et singulièrement de ses filiales. Nous répétons donc une nouvelle fois qu'une comptabilité en triple capital s'avère nécessaire, même si nous savons que ce point est discuté entre nous. En effet, il m'a été répondu en Conseil d'administration que cette comptabilité montrait déjà ses limites. De plus, nous savons que les groupements d'entreprises, ainsi que les conventions d'entreprises pour le climat en arrivent à la même conclusion.

Au minimum dans la cohérence du vote du PCAET, et puisqu'Oryon est un opérateur majeur des transitions sur notre territoire, il serait judicieux que son rapport d'activité en adopte explicitement les objectifs et les indicateurs de suivi. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport. »

**Françoise RAYNAUD** : « Je suis toujours surprise de vos interventions Madame LEMAIRE, puisque vous siégez au Conseil d'administration d'Oryon, et que l'on ne vous entend quasiment jamais. C'est sans doute parce que la tribune politique du CA d'Oryon n'est pas aussi suffisante que celle du Conseil

municipal. D'autre part, et je vous le répète, la triple comptabilité n'est pas au point à ce jour, puisque les entreprises qui s'y étaient engagées ont fait machine arrière. D'ailleurs, j'en veux pour compte que nous participons aux travaux de rupture sur ce sujet. De plus, les protocoles ne sont pas encore actés aujourd'hui. Par conséquent, nous n'allons pas nous engager sur un chantier qui demande énormément de temps et de financements, alors que tout n'est pas encore figé.

Concernant l'économie sociale et solidaire, je rappelle là encore que ce n'est pas une mission d'Oryon. Cependant, dès que nous avons un projet qui s'apparente à cette thématique, et qui recherche des locaux ou un terrain, nous l'instruisons comme s'il s'agissait d'une économie dite « classique » – ou du moins nous essayons de trouver des solutions. Nous sommes donc totalement dans notre mission d'intérêt général pour le territoire, qui consiste à répondre aux problématiques de foncier et d'immobilier. Quant à Cocktail vision, je vous rappelle qu'il s'agit de la première année d'exercice et qu'aucune de nos filiales n'a eu un exercice positif lors de la première année. »

**Monsieur le Maire** : « De plus, le rôle d'Oryon est d'intervenir lorsque les choses sont difficiles et non lorsqu'elles sont faciles, car si tel est le cas, les entrepreneurs peuvent très bien s'en charger eux-mêmes. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU, Madame Claire MAURIAT.

#### **9. Gestion des services publics délégués - Examen des rapports 2021 des délégataires après avis de la Commission consultative des services publics locaux**

**Sylvie DURAND** : Suite à la séance de la Commission consultative des services publics locaux du 19 octobre 2022, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication des rapports des délégataires relatifs à l'année 2021 pour les délégations de service public suivantes :

- Construction, aménagement et exploitation d'un crématorium et d'une salle de cérémonie ;
- Fourrière véhicules.

**Nicolas HÉLARY** : « Lorsque nous avons passé ce rapport l'an dernier à la même époque, nous avons demandé que puisse être étudiés soit une tarification sociale, soit un tarif préférentiel pour les Yonnais et les Yonnaises, étant donné les résultats importants du délégataire (+ 369 000 euros pour l'année 2021 avec un taux de rentabilité de 48 %). D'ailleurs, je tenais à remercier les services, puisqu'une étude a été lancée à ce sujet. Si la question du tarif préférentiel réservé aux Yonnais paraît encore compliquée aujourd'hui, il semble que celle de la tarification sociale le soit encore plus, puisque le délégataire se fonde sur un jugement de 1985 de la ville de Tarbes pour une école de musique. Or, ce jugement n'est pas un bon argument, puisque la ville de Tarbes applique un tarif préférentiel pour un conservatoire mais pas pour un crématorium. Par conséquent, nous avons convenu avec Madame DURAND que nous traiterions de nouveau cette question avec les services et le délégataire, de sorte à aboutir à quelque chose. »

**Sylvie DURAND** : « Je rappelle que nous avons hérité de cette délégation de service public (DSP) pour une durée de 30 ans, et que la société OGF fait effectivement de gros bénéfices. D'autre part, je rappelle également que l'arrêt de 1985 dont vous parlez ne concernait pas une DSP. Enfin sachez qu'une jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes de 2003 a conclu qu'il fallait « uniquement des raisons impérieuses d'intérêt général pour justifier une discrimination tarifaire sur ce critère ».

**Monsieur le Maire** : « Il est évident qu'il faut continuer à travailler sur cette question car nous sommes tous d'accord sur ce point. Malheureusement, je rappelle que la mise en route de ce service fut compliquée à l'époque, et qu'il n'était pas facile de trouver un délégataire qui prenne des risques. Certes, les compensations paraissent extrêmement démesurées quelques années plus tard, mais encore une fois – et pour le coup je prends la défense de l'ancienne municipalité –, il n'était pas facile de trouver un délégataire qui prennent des risques au début. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## 10. Révision du Plan local d'urbanisme - Bilan de la concertation avant arrêt du projet par la Roche-sur-Yon Agglomération

**Malik ABDALLAH** : Engagée dans la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) depuis 2014, et après une longue phase de concertation publique, la ville de La Roche-sur-Yon sollicite aujourd'hui l'Agglomération pour tirer le bilan de la concertation publique, et arrêter le projet de PLU en Bureau communautaire.

**Guy BATIOU** : « Tout d'abord, sachez que nous avons eu beaucoup de réponses des services dès que nous les avons sollicités, et que les choses se sont passées très correctement dans l'élaboration de ce plan.

Ensuite, j'aimerais revenir sur la question des 25 % de logements sociaux, puisque de plus en plus de personnes risquent d'avoir des difficultés à l'avenir et de se retrouver en précarité. Par conséquent, l'accès aux logements aidés et aux logements sociaux (en acquisition ou en location) deviendra essentiel dans les prochaines années. D'autre part, pouvez-vous nous expliquer sur quels critères vous vous êtes fondés pour obtenir le chiffre de 60 000 habitants supplémentaires ?

Globalement, ce document est vraiment très intéressant et contient beaucoup de bonnes choses à réaliser. Cela étant, et même si je sais que le commissaire enquêteur prendra en compte toutes les remarques lors de l'enquête publique, il serait bien que ce document comporte un sommaire très détaillé lors de la concertation, pour que chaque personne puisse trouver le ou les éléments qui l'intéressent ou la concernent.

Vous indiquez que la révision de ce PLU a pour objectif initial de répondre à plusieurs enjeux, qui sont l'organisation durable des déplacements, le développement de l'habitat, l'aménagement durable, l'accès au logement, la préservation du patrimoine bâti, la valorisation des espaces agricoles, ainsi que les ressources énergétiques et leurs économies, ou encore l'amélioration des conditions d'accès au cœur de ville. Concernant les déplacements, je crois avoir constamment rappelé l'insuffisance de l'engagement de nos collectivités pour évoluer vers des déplacements doux et sécurisés à la hauteur des ambitions nécessaires, compte tenu de l'évolution actuelle des choses. Or, je constate que les deux ronds-points de la route de Nantes et la route de La Tranche-sur-mer restent toujours aussi dangereux, comme l'ont montré les accidents mortels de cet été, et qu'ils sont toujours infranchissables à pied ou à vélo. A ces ronds-points s'est récemment ajouté celui de la route de La Ferrière, alors que tout était à faire dans ce secteur (parkings-relais, délestage du parking du CHD, liaisons douces, têtes de lignes de bus). Bref, je n'ai pas trouvé de traces explicites d'une volonté d'améliorer ces secteurs.

Concernant le développement de l'habitat et l'aménagement durable, vous évoquez une réduction des emprises foncières, alors qu'il faudrait plutôt parler d'une baisse des prévisions et d'une forte inflexion de la hausse, sachant que cela reste très relatif pour les zones économiques, et qu'une centaine d'hectares en dix ans me semble encore beaucoup. Cela pourrait peut-être se justifier à l'échelle de l'Agglomération, mais nous n'avons plus de terres disponibles et il faut les préserver au maximum. A ce propos, nous sommes en désaccord avec l'option de maintenir la zone d'activité Sud, car cette pointe va quasiment jusqu'au cœur de ville. Or, cela est à l'encontre de toutes les évolutions historiques des villes, qui ont plutôt eu tendance à placer leurs zones d'activités en périphéries. De plus, ce secteur comporte des liaisons protégées ou apaisées, comme par exemple celle de la rue Ampère qui passe sous la voie de chemin de fer, dont le franchissement est rare pour les vélos et les piétons. De la même façon, le maintien de cette zone industrielle renforcera la dangerosité de la route de La Tranche-sur-mer, puisque le contournement maintient une circulation lourde proche du centre avec un accès aux poids-lourds. Nous ne pouvons pas être d'accord sur ce point, cela n'est pas nouveau. Certes, ce dossier n'est pas simple, mais cette option est délétère pour l'avenir, car elle éloigne l'habitat nouveau de l'hypercentre.

Concernant la préservation du paysage, je réinsiste une fois de plus sur l'indispensable protection des haies restantes sur le territoire, d'autant qu'elles ont déjà suffisamment souffert des infrastructures routières et des zones économiques, de l'artificialisation d'autres terrains, et des actes intempestifs du privé. Il faut donc inscrire formellement leur protection comme première dans ce PLU, toute dérogation devant être évaluée au préalable. Voilà ce que nous souhaiterions voir inscrit en toutes lettres.

Concernant les économies d'énergies et les énergies renouvelables, je ne dirai pas tout ce que j'ai déjà dit lors du PCAET, mais il manque l'ambition d'une démarche très active et d'ampleur pour répondre à l'urgence.

D'autre part, j'ai lu un article du 2 décembre 2019 rappelant le serpent de mer de la traversée des deux fois deux voies, en particulier aux Flâneries. Le Département disait à l'époque que : « la Ville ne l'avait pas sollicité ». Qu'en est-il depuis, car je n'ai vu aucune trace de ce sujet dans cette révision ? Pourtant, les personnes interviewées et les commerçants étaient unanimes pour dire qu'il était indispensable de voir ces franchissements dans ces zones – comme pour la zone ActiSud d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des parkings-relais extérieurs, des voies en sites propres, des piétons ou de l'accès aux bus et aux vélos, nous ne sommes pas dans un changement cohérent des infrastructures portant sur les modes de déplacements doux, pourtant indispensables. Je pense notamment au site de Michelin, qui est une des routes les plus fréquentées, et qui ne possède ni de traversée pour les piétons et les vélos, ni de voie de bus en site propre, et ni de voie cyclable pour accéder rapidement au cœur de ville, sans compter le barrage du rond-point des Établières qui empêche toute circulation à pied ou en vélo. Or, l'aménagement cohérent d'un PLU doit inclure ces questions si nous voulons être en cohérence avec les déplacements doux.

J'aimerais aussi revenir sur la question du vélo. La presse rappelait le 5 octobre dernier un rapport de l'INSEE, affirmant que l'utilisation de la voiture dans notre département était une des plus fortes du territoire national et que 95 000 Vendéens pourraient se rendre au travail en vélo. Il s'agit pour nous d'accompagner cela. C'est indispensable. En effet, et en plus de ce que je viens de dire à propos des traversées, il faudrait au moins une référence précise concernant les stationnements vélos, d'autant que des décrets sont sortis à ce sujet en juin dernier. Je pense que les promoteurs ou les instructeurs de permis de construire doivent les connaître, mais là aussi, il vaudrait mieux qu'ils soient écrits dans ce plan. Par exemple, il faudrait préciser systématiquement les équipements d'appuis et d'abris de vélos, ou encore les stationnements vélos devant les commerces, ce qui n'est pas prévu dans les zones Ua et Ub. Ce sont des petites choses auxquelles il faut penser systématiquement, sans quoi les vélos seront oubliés dans les installations de commerces. D'autre part, je rappelle que le Centre vélo a fait des propositions conformes à la loi, complètes et argumentées, qui s'appuient sur la sortie de ces derniers textes.

Concernant le biotope, je comprends bien la logique qui consiste à dire que si les gens font des efforts sur le renouvelable, on peut lâcher un peu, mais je ne mesure pas vraiment toutes les conséquences que cela peut avoir à l'avenir. N'allons-nous pas artificialiser, sous prétexte que nous avons installé des panneaux sur les toits ?

Par ailleurs, lors de la présentation du PLU en commissions, le chapitre sur les STECAL (Secteur de taille et capacité d'accueil limitées) nous informait d'un projet d'équipement public classé AE, situé à Saint André d'Ornay près du rond-point des Olonnes à l'extrémité de la rocade Nord. A priori, il s'agirait d'une réservation pour l'implantation d'un pôle multi-accueil intercommunal avec Venansault. Je m'interroge beaucoup à ce sujet, car la réalisation de la rocade Sud passe tout près des Petipatapons. Est-ce la norme d'implanter des multi-accueils coincés entre une rocade et un rond-point (zone de pollution et de bruits), avec un accès quasiment obligatoire par automobile ? Il ne me paraît pas forcément judicieux de multiplier deux fois la même erreur. Voilà pour cette délibération. »

**Stéphane IBARRA** : « Je me joins aux remerciements de notre collègue Guy BATIOU, car il s'agit effectivement d'un travail conséquent de plusieurs années. D'ailleurs, nous pouvons tous nous féliciter que les services aient pu mener ce chantier quasiment à 100 %. Ce travail témoigne en effet d'une grande expertise de leur part et de la connaissance de notre territoire. Il fallait le souligner.

Globalement, ce PLU est à mettre en lien avec les autres plans, et beaucoup de mesures qu'il contient demanderont du temps pour être évaluées. Je pense par exemple au coefficient de biotope, ou encore au nombre de prises pour les voitures électriques. Néanmoins, nous ne pouvons qu'approuver le volontarisme de ce plan, car il existe une vraie différence entre les contraintes d'urbanisme de l'ancien PLU et ce nouveau document. Ce PLU propose en effet une véritable vision du territoire et un projet politique à mener à bien. Il y a donc eu des évolutions de ce point de vue.

Concernant l'optimisme, j'irai un peu plus loin que vous. Vous avez dit que certaines villes ne voulaient plus accueillir d'habitants ni même d'emplois au regard de leur PLU. Personnellement, je dirai non seulement que nous voulons accueillir des habitants à La Roche-sur-Yon, mais je dirai surtout que nous voulons accueillir tous les habitants, et ce, quels que soient leurs revenus. De la même façon, nous voulons accueillir des emplois, mais il faudrait alors s'intéresser à des modèles économiques plus vertueux et respectueux des ressources naturelles, avec une emprise au sol plus réduite. D'ailleurs, nous avons déjà eu un débat à ce sujet lorsque nous avons parlé du schéma économique à l'Agglomération. Autrement dit, peut-être faudrait-il réfléchir à ce que nous aimerions avoir comme entreprises sur notre territoire ?

Comme vous l'avez dit, ce PLU n'atteint pas les 50 % de réduction que les communes doivent prendre en compte pour leur développement, et je reconnais que cette contrainte est difficile. Nous attendrons donc l'avis de l'Etat et des partenaires concertés pour nous prononcer sur ce point.

Comme pour le PCAET, des efforts seront demandés pour les nouvelles constructions. Cela étant, il faut aussi tenir compte du parc ancien, puisque le diagnostic du PLH 2021 indiquait que 18 % du parc collectif nécessitait d'être rénové. Cela signifie donc qu'il faudra mobiliser des moyens pour l'habitat, à la fois pour le parc ancien, et pour les nouveaux logements, puisque nous allons densifier. Or, nous savons que les coûts de production au sein même de la Ville sont beaucoup plus importants, car le foncier est plus rare, et il faut souvent le dépolluer. Là aussi, peut-être faudrait-il continuer la réflexion sur la façon de maîtriser les coûts de sortie. De plus, je rappelle que le prix moyen du mètre carré était de 3 285 euros en 2020, et qu'il était de 3 700 euros en 2021. Par conséquent, il devient de plus en plus compliqué pour ceux qui en ont les moyens de faire des acquisitions à La Roche-sur-Yon. Aussi, comment allons-nous accompagner ces personnes, et comment permettre que ces logements soient accessibles ?

D'autre part, certaines zones seront également densifiées, ce qui nous amène à la question des déplacements. Nous l'avons vu avec la rue Brossolette, la proximité de service ainsi que les dessertes urbaines sont un sujet essentiel pour limiter les déplacements en voiture. Aussi, peut-être que le schéma d'aménagement commercial devrait commencer à intégrer cette réflexion, en prenant en compte le développement de la Ville et les nouveaux lieux d'habitation des habitants, de sorte à proposer des services de proximité et à limiter les déplacements. Par ailleurs, ce PLU propose aussi de réduire les zones économiques, et nous avons là une opportunité incroyable de rendre des terres à l'agriculture. De fait, peut-être faudrait-il explorer des pistes de fermes dans le cadre du PAT, en lien avec une production locale épaulée par la Ville, en y intégrant par exemple des chantiers d'insertion ou une ferme pédagogique. Bref, cette opportunité unique devra être explorée lorsque nous disposerons de foncier à céder si nous voulons agir sur l'offre du PAT.

Enfin, comme la question essentielle du PLU est celle du logement, je voudrais saluer l'extension des contraintes sur le logement social. D'ailleurs, nous étions intervenus plusieurs fois dans cette assemblée en disant que ces contraintes ne devaient pas s'appliquer à certaines opérations dans certains quartiers, mais uniquement dans le cadre d'une mixité des parcours résidentiels, des familles, de leur composition et de leur âge, ainsi que de leurs revenus. Or, il est difficile de mesurer aujourd'hui si 15 % + 10 % d'accession seront suffisants, sachant que l'accession au logement social est tout de même un peu compliquée dans le PLH. En effet, plus de 40 % des demandes étaient satisfaites en 2014, alors qu'elles n'étaient plus que de 23,6 % par la suite et que l'on annonce seulement 18 % pour 2022. Dans le même temps, l'attente pour le logement social a augmenté, puisqu'elle était de 9,4 mois en moyenne en 2016 et qu'elle est aujourd'hui de 16 mois. Par conséquent, de plus en plus de personnes galèrent aujourd'hui à La Roche-sur-Yon, soit pour acquérir, soit pour avoir un logement social, soit pour obtenir une offre dans un logement privé. La question essentielle est donc de savoir comment vous comptez agir avec toutes ces contraintes pour produire 4 600 logements supplémentaires ? Autrement dit, comment allez-vous réussir le pari que La Roche-sur-Yon reste une ville accessible pour tous les publics qui souhaitent s'y installer – d'autant que 85 % des demandes de l'Agglomération concernent la Ville ? »

**Malik ABDALLAH** : « A la question quelle ville souhaitons-nous pour nos habitants, je rappellerai tout d'abord que la volonté de l'ancienne municipalité était de diminuer le pourcentage de logements sociaux à 27 % dans son PLH. Or, ce PLU, ainsi que le PLH qui sera proposé au début du mois de janvier, propose de stabiliser ce taux à 28 %. Je rappelle en effet que nous avons aujourd'hui une obligation à 20 %, et que nous aurons peut-être une obligation de 25 % demain. Il nous semblait donc important de conserver ce taux de logements sociaux à 28 %, avec une montée en puissance des communes de

l'Agglomération, d'une part pour augmenter le taux global du territoire, et d'autre part pour augmenter fortement l'accession sociale à la propriété à La Roche-sur-Yon. Aujourd'hui, nous assistons à une crise du logement, aussi bien dans le privé que dans le social. D'ailleurs, la crise du logement social est due notamment à la crise du logement privé.

En réalité, il faut regarder le nombre de logements sociaux qui ont été construits depuis 2014 – puisque vous citez les chiffres de 2014 –, et le nombre de demandeurs supplémentaires. Ce ratio nous amène à environ 900 constructions de logements sociaux sur quatre à cinq ans, et il correspond au nombre de demandeurs supplémentaires. Or, sachez que la rotation du parc social a fortement baissé, car les personnes ne trouvent plus de logement dans le secteur privé. Voilà la difficulté que nous avons aujourd'hui. Par conséquent, il faut permettre à ces personnes d'avoir un parcours résidentiel si nous voulons les aider à être dans un logement social, et donc construire davantage de logements privés pour rattraper notre retard et que chacun puisse se loger à La Roche-sur-Yon. C'est pour cette raison que nous avons décidé de maîtriser beaucoup de secteurs, dont ceux de La Marronnière et du Bourg sous La Roche – avec une ZAC (Zone d'aménagement concertée) qui sera détenue par la Ville – ainsi que la ZAC Sully, puisque cette ancienne zone sera entièrement reconstruite en habitations. Nous allons donc maîtriser l'ensemble de ces secteurs, tout comme nous maîtriserons aussi l'évolution dans les différentes OAP. Par exemple, Berni truck partira prochainement de la route des Sables d'Olonne, et nous y réaliserons une opération de logements avec au minimum 25 % de logements sociaux et 10 % d'accession sociale à la propriété. Autrement dit, nous avons défini des règles dans toutes les zones où des logements seront construits, pour que chaque revenu puisse y trouver son bonheur.

Pourquoi le chiffre de 60 000 habitants ? Tout simplement parce que 4 600 logements supplémentaires nous font arriver à ce chiffre au bout de dix ans. D'autre part, je rappelle que les habitants peuvent donner leur avis sur ce PLU jusqu'au mois de novembre, car ce plan sera entériné au prochain Bureau d'agglomération du mois de décembre.

Concernant les déplacements, nous avons identifié cinq parkings d'entrée de Ville aux cinq entrées principales de La Roche-sur-Yon. D'autre part, nous avons aussi prévu des emplacements réservés sur lesquels nous réaliserons des pistes cyclables, et avons inclus toutes les réglementations en matière de développement des déplacements doux dans l'ensemble des OAP. Quant à la réglementation sur le vélo, tout ce que nous a proposé le Centre vélo a été inscrit dans ce PLU. Nous sommes donc conformes à la réglementation, et allons même au-delà des attentes du Centre vélo concernant la place du vélo en ville et celle des voitures électriques.

S'agissant des zones économiques, nous avons effectivement un léger différend sur la zone ActiSud, puisque vous aimeriez que ce secteur soit de l'habitation. Ce n'est pas une mauvaise idée, mais il est encore trop tôt car ce PLU doit montrer ce qu'il se passera dans les dix prochaines années. Cela signifie donc qu'une opération qui verra le jour en 2033 ne peut être matérialisée dans ce plan. Pour le moment, nous préférons nous concentrer sur la ZAC Sully, puisque nous avons quasiment terminé de racheter l'ensemble des bâtiments de cette friche industrielle. La zone ActiSud, fera donc partie d'une opération dans dix ans, car nous devons d'abord réfléchir à ce que nous voulons en faire – sachant que les relogements prennent souvent du temps. Allons-nous la développer en habitations ou en économie ? A l'inverse, cela fait maintenant six ans que nous travaillons sur la ZAC Sully, et les premiers chantiers commenceront en 2026.

Concernant l'aspect environnemental, je rappelle que 260 kilomètres de haies sont protégés dans ce PLU, que nous avons également doublé le nombre d'arbres protégés, et que ce plan comporte 623 hectares de boisements. De la même façon, ce PLU compte 450 mares et 33 hectares de zones humides en plus, et nous avons mis des règles de compensation concernant l'abattage d'arbres ou de haies en cas de projet.

Concernant la production d'énergie, sachez que nous ne pouvons pas imposer de système de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la ville pour les nouvelles constructions. C'est pour cette raison que ce coefficient de biotope est intéressant, puisqu'il s'appliquera à toutes les nouvelles constructions, aussi bien pour les zones économiques, que pour les commerces et les habitations. Il s'agit donc d'une révolution, puisque nous ne l'appliquerons pas uniquement aux constructions en hauteur.

S'agissant du STECAL, il y a effectivement un secteur dédié sur la route des Sables d'Olonne entre les deux giratoires pour implanter un multi accueil, car celui de Venansault est devenu beaucoup trop petit. L'idée est que ce multi accueil puisse bénéficier aux habitants des différentes communes alentour

(Venansault, La Roche-sur-Yon, Aubigny-les-Clouzeaux). C'est pour cette raison que nous avons choisi ce carrefour. De plus, cet emplacement pourra être relié par des déplacements doux, sans forcément passer par le réseau routier.

Quant à la rénovation du parc ancien, Monsieur IBARRA, je rappelle que ce PLU concerne uniquement les nouvelles constructions. D'autre part, je rappelle également que nous avons mis en place une PTRE (Plateforme territoriale de la rénovation énergétique) à l'Agglomération, et que vous n'avez pas voté ce dispositif. Or, cette PTRE nous permet de mettre 2 millions d'euros de plus par an sur la table, sur quatre ans, pour rénover notre parc de logements à La Roche-sur-Yon. De plus, le diagnostic qui a été réalisé sur les copropriétés montre que nous n'en avons aucune en fragilité. Cela étant, nous sommes quand même en contact avec cinq d'entre elles depuis maintenant six mois, pour les rénover en profondeur sur l'aspect énergétique.

Voilà pour l'essentiel. Globalement donc, je n'ai pas entendu de propos allant à l'encontre d'une politique que vous comme nous pourriez mener, si ce n'est cette question des 20 % que nous assumons. D'ailleurs, sachez que je suis preneur si vous avez des solutions pouvant nous amener à 50 %, car les marges de manœuvre sont aujourd'hui moins importantes dans une ville dynamique qui a besoin de construire des logements et des zones économiques pour les entreprises. En effet, tous les leviers que nous avons mis en place (densification, coefficient de biotope, dérogation sur les règles de hauteur, indice d'optimisation des logements) nous permettent de dire que la seule solution est de diminuer la consommation de 20 % et non de 50 %. »

**Stéphane IBARRA** : « Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur ABDALLAH car ses réponses contiennent des éléments forts et intéressants. Cela étant, j'aimerais préciser un point. Lorsque je parlais des prix moyens de vente à 3 700 euros, j'ai oublié de dire que 30 % des logements étaient au-delà de 4 200 euros.

S'agissant des logements sociaux, je modérerai vos propos lorsque vous parlez de quasi-proportion entre l'évolution des demandes et celle des biens, car il n'y a pas non plus de parallélisme entre les deux courbes. Par conséquent, la production de logements sociaux à La Roche-sur-Yon est indispensable, et le parc privé n'est pas le seul levier pour faire diminuer les taux de demandes. D'autre part, je rappellerai que l'évolution du nombre de logements sociaux à La Roche-sur-Yon n'était seulement que de 0,1 % entre 2017 et 2021. Cela signifie donc que nous ne devons pas baisser la garde, car ce nombre de logements ne sera pas compensé par les communes environnantes. Quant à la PTRE enfin, nous n'avons pas voté ce dispositif, non pas parce que nous ne le trouvons pas intéressant, mais parce qu'il manquait d'ambition. Le PLH parle en effet de plus de 580 copropriétés, et vous avez cité le chiffre de 2 millions d'euros, soit 3 000 euros par projet. Or, nous savons très bien qu'une telle somme n'est pas suffisante pour rénover une copropriété. Il faut donc mettre davantage d'argent dans la PTRE si nous voulons accélérer la rénovation du parc ancien. »

**Guy BATIOU** : « J'aimerais également apporter une petite précision concernant le Centre vélo des Coux. Je pense qu'il faut véritablement prêter attention à leur demande si nous voulons que les déplacements à vélo se développent, d'autant qu'ils réalisent un travail extraordinaire. Je tenais à le souligner. Quant à la PTRE, je crois qu'il y a eu des promesses gouvernementales de faites. Il faudra donc vraiment se précipiter dessus dès qu'il y aura des possibilités, car la rénovation énergétique deviendra de plus en plus majeure pour les populations en difficultés, et nous risquerions d'aller vers une augmentation très importante de la précarité si nous passons à côté. »

**Le Conseil municipal prend acte du bilan de la concertation.**

#### **11. Acquisition auprès de la SAS MVL Immo d'un local commercial situé 46 rue Émile Zola à La Roche-sur-Yon**

**Malik ABDALLAH** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition, auprès de la SAS MVL Immo de l'ensemble immobilier situé 46 rue Emile Zola d'une contenance totale de 90 mètres carrés au prix de 80 000 euros net de taxe, ainsi qu'une commission de frais de l'agence Duret d'un montant de 5 661 euros T.T.C. Le rétablissement du bar l'Ambiance dans le quartier Zola permettra de répondre aux demandes des administrés dans le cadre des assises des quartiers.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **12. Cession au profit de Monsieur Schram et Madame Meynckens d'un ensemble immobilier - 20 rue Flora Tristan**

**Malik ABDALLAH** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession d'une maison d'habitation, située 20 rue Flora Tristan, parcelle cadastrée section DS numéro 289, d'une contenance d'environ 476 mètres carrés. Ce bien correspond à un ancien logement de fonction du groupe scolaire Flora Tristan, qui a fait l'objet d'une commercialisation organisée en ligne par la société Agorastore. L'offre de Monsieur Schram et Madame Meynckens a été retenue au prix de 146 000 euros frais d'intermédiaire inclus.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

## **13. Aménagements techniques - Rue de Saint André d'Ornay - Convention de servitude au profit de GRDF**

**François CAUMEAU** : Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes de la convention de servitude au profit de GRDF relative au passage de raccordement du réseau gaz, parcelle communale cadastrée DR numéro 100 située rue de Saint André d'Ornay à La Roche-sur-Yon.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

## **14. Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable**

**Anne AUBIN-SICARD** : La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable.

**Guy BATIOU** : « Le nouvel enjeu qui sert de base à ce rapport est bien le maintien d'un cadre de vie habitable, dans un environnement où nous pouvons tous nous épanouir. Sur le terme « durable » nous serons d'accord, en revanche je suis moins certain sur celui de « développement ». Quant à l'attractivité, il faudrait l'interroger en permanence – pour qui et pour quoi –, car faire venir des gens n'est pas suffisant en soi, il faut du contenu.

Une fois de plus, beaucoup de choses sont indispensables dans ce rapport. Nous les avons votées, nous les souhaitons et nous y participons même pour certaines d'entre elles. En effet, aussi bien la plateforme de rénovation, que le dispositif zéro plastique dans les écoles, ainsi que la recyclerie ou le SLIM sont indispensables, et toutes ces actions sont positives. Il faut donc continuer dans ce sens. De la même façon, nous partageons les objectifs de développement durable de l'ONU, même s'ils montrent là encore que nous avançons tout doucement sur un constat partagé. Restent les réalisations, sur lesquelles nous avons quelques divergences.

Vous avez refusé de voter le vœu sur l'urgence climatique, alors qu'elle est belle et bien présente, et que cette reconnaissance nous permet de passer toutes nos décisions au filtre de cette urgence, surtout pour les générations futures. Bruno Latour disait : « ce dont nous dépendons, c'est cela qui nous définit ». Autrement dit, nos dépendances nous définissent, et nous voyons bien en ce moment que nous sommes sur une trajectoire de 2,6 °C d'augmentation, et non de 1,5°C. Il faut donc agir extrêmement vite, et tous les événements climatiques qui se sont succédés ces derniers temps nous l'ont prouvé – en plus des problèmes sanitaires.

Comme je le disais, beaucoup de choses mériteraient d'être regardées davantage. Tout d'abord, j'aimerais revenir sur les bâtiments, et notamment sur celui de la SMAC qui n'a aucune production d'énergie. Vous avez dit qu'il s'agissait d'une option, mais cela doit vraiment devenir une obligation. Que ce bâtiment soit peu consommateur est certes une bonne chose, mais il faut aussi qu'il soit

producteur d'énergie, car ni la gare, ni la locomotive numérique ne doivent se priver d'avoir une énergie produite à proximité. Il est vraiment trop bête d'avoir raté cette occasion.

S'agissant des transports, quel développement durable avec plus de 30 000 véhicules par jour, sans mobilités douces qui les desservent ? D'ailleurs, nous verrons bien quelles auront été vos exigences lorsque nous traiterons de la DSP sur les transports. Là encore, il ne faut pas se contenter d'option mais passer la vitesse supérieure, surtout en matière de liaisons douces (bus, vélos, piétons...). De la même façon, il faut répondre à la longue liste d'attente des véhicules électriques, car la mise à disposition de vélos à assistance électrique est de l'ordre du service public, et que beaucoup de personnes ne peuvent en acquérir après les avoir essayés en raison de leurs tarifs (1 000 euros environ). Il faut donc répondre à cette liste d'attente, d'autant que cela coûte moins cher que le bus ou la voiture individuelle, et qu'il est important de mettre des gens sur des vélos par les temps qui courent. Enfin, la crise a aussi montré la nécessité d'avoir un aménagement cohérent de toutes ces initiatives. Je vous demande donc une nouvelle fois où vous en êtes concernant la Maison de la mobilité.

Par ailleurs, comment faire dans un plan cohérent pour consommer le moins de territoire possible en développant des bâtiments, tout en maintenant les haies ? Certaines choses sont en effet incohérentes dans ce rapport, comme par exemple le site Beautour ou encore le développement des ENR. A ce propos d'ailleurs, je rappelle que les contraintes d'emprises du territoire sont fortes, et que les sites disponibles sont rares. – sans compter que la réflexion sur l'éolien du site de Venansault est actuellement en *stand-by*. En réalité, le défaut dans ce projet fut de ne pas impliquer à la fois les citoyens, les associations et les collectivités. Cela aurait permis de porter ce projet collectivement, accompagné par le SyDev, et en aurait permis l'acceptation.

J'attire aussi votre attention sur la production d'énergie liée éventuellement à la nouvelle STEP. Là encore, il faudrait faire attention à ne pas rater cette opportunité. De plus, je ne vois pas pourquoi nous n'utiliserions pas cette option de production de gaz, surtout sur autant de STEP.

Enfin, j'aimerais de nouveau proposer une convention à un Conseil de la transition, car énormément de personnes, d'associations et d'entreprises sont parfaitement concernées. Comme la convention Climat l'a montré, les idées sont en effet très riches, et ce genre d'instance peut ouvrir des portes phénoménales. C'est aux politiques d'en décider. Vous êtes majoritaires, dont acte, mais les idées peuvent venir de partout. Je pense donc que ce type de Conseil pourrait être une bonne chose. Par ailleurs, ce rapport montre que la politique n'est pas encore tout à fait au service d'une transition écologique volontaire et globale, qui permette d'apporter toutes les solutions pour une société plus sobre. Pour conclure, nos propos ne sont pas que des « y a qu'à, faut qu'on », comme cela a pu nous être reproché. Ce sont plutôt des « il y a, et on fait ». Nous ne sommes pas dans le punitif, car le punitif actuel est le coût de l'énergie. D'ailleurs, nous nous retrouverons bientôt avec le SyDev pour montrer toutes les initiatives alternatives qui peuvent être créées à l'échelle des collectivités et des individus. Bref, tout le monde est sur le pont. Il faut maintenant passer la vitesse supérieure, mais pour cela, nos politiques publiques doivent suivre. L'ambition et l'amplification viendront de l'engagement des politiques collectives car les individus seuls n'iront pas – excepté quelques bobos. Si certaines et certains estiment que nos propositions sont irréalistes, la vie a toujours montré que face à la nécessité l'improbable se produit. C'est peut-être l'optimisme dont vous parliez tout à l'heure. A l'inverse, lorsque le pessimiste dit : « cela ne peut pas être pire », l'optimiste répond : « mais si, mais si ».

***Au regard de ces éléments, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.***

## **15. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Frédérique PÉPIN** : Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtour de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique de centre-ville

En complément, afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le Comité de suivi réuni le 17 octobre 2022, a examiné sept nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 31 810 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote :** Monsieur Malik ABDALLAH et Madame Aurore RAVEZ.

#### **16. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades - Modification des règlements et de la charte architecturale**

**Frédérique PÉPIN :** Dans le cadre des aides relatives aux devantures commerciales, il est proposé de modifier le règlement sur certains points. Il convient en effet d'indiquer plus précisément l'ordre de priorité des travaux envisagés :

- Priorité 1 : La qualité esthétique et architecturale de la devanture commerciale ;
- Priorité 2 : La qualité thermique des vitrages et ouvertures ;
- Priorité 3 : Les autres éléments qui concourent à la qualité de la façade (mobilier, store banne etc....).

Par ailleurs, il est souhaité offrir la possibilité de subventionner les façades de bâtiments lorsque ceux-ci ne sont pas à un usage de logement (bureaux, stockage ...). En effet, la qualité de l'ensemble de la façade concourt à la qualité du parcours commerçant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier les règlements de ces deux dispositifs.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **17. Noël en fête 2022 - Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et la SAEML Oryon**

**Cyril BRÉHÉRET :** Conformément à l'article L.1523-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise les collectivités locales à accorder aux SEM locales des subventions destinées notamment à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique, la Ville a souhaité valider la proposition d'intervention de la SAEML Oryon pour l'organisation de Marché de Noël.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de retenir la prestation d'organisation de marché gourmand et artisanal présentée par Oryon, et d'accorder une subvention d'un montant plafonné à 54 000 euros nets de taxes.

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote :** Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAUNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, Madame Florence LEMAIRE.

#### **18. Dérogation au repos dominical - Année 2023**

**Frédérique PÉPIN :** Conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, il est demandé au Conseil municipal d'émettre son avis sur onze dimanches, pour lesquels il est proposé de déroger au repos dominical en 2023.

**Martine CHANTECAILLE :** « Chers collègues, effectivement, cette délibération revient tous les ans depuis 2015, quoi qu'il se passe. Quoi qu'il se passe, vous persistez dans ces dérogations à renoncer au principe du repos dominical, qui prive les salariés concernés de temps familiaux, amicaux, sociaux et communs – même s'il n'y a plus que onze dimanches au lieu de douze. Cela les expose notamment à d'éventuelles difficultés de garde d'enfants, ainsi qu'à de la fatigue, due à cinq dimanches consécutifs en novembre et en décembre. La question à se poser avant de voter est donc celle d'une éventuelle

justification à cette remise en cause d'acquis sociaux. En effet, et malgré nos demandes, nous n'avons jamais eu le moindre début d'une évaluation économique sérieuse, nous précisant dimanche par dimanche combien de commerces avaient réellement été ouverts, et pour quels gains. Et quand bien même il y aurait une justification économique de ce type, nous devons aussi nous interroger sur la pertinence du message envoyé au regard de l'enjeu environnemental et climatique.

J'espérais cette année pouvoir exprimer la satisfaction de voir moins de dérogations au repos dominical. Cet espoir reposait non pas sur un optimisme naïf, mais sur ce que le contexte actuel aurait pu – et dû – vous inciter à revoir et à réfléchir. Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, ce contexte est celui d'un bouleversement climatique qu'il n'est désormais plus possible de nier. Face à cette urgence, nous avons eu depuis l'an dernier le troisième volet du sixième rapport du GIEC qui contenait un appel très clair à la sobriété. Les experts du GIEC nous invitent en effet à aller vers un mode de vie plus sobre, en jouant sur la demande et non pas sur un espoir technologique qui serait naïf et insuffisant. Il faut donc développer l'économie circulaire, mais éviter aussi la surconsommation de produits manufacturés. Ces mêmes experts soulignent également le rôle des États et des collectivités locales, et notamment les villes, pour inciter et aider les citoyens à changer leurs modes de consommation. Il y a une complémentarité des responsabilités, et les responsabilités individuelles doivent impérativement être accompagnées par des politiques publiques, que nous sommes en mesure d'impulser si nous le voulons.

Mais quoi qu'il se passe, année après année – et j'interviens année après année –, votre majorité persiste dans ce qui n'est autre chose qu'un crédo libéral et consumériste qui ne repose sur aucun argument sérieux. En votant pour ces dérogations au repos dominical, vous envoyez le message du « consommez plus et toujours plus, et vous vivrez mieux ». C'est à contre-courant des réponses nécessaires que j'ai évoquée, et qui sont attendues par les scientifiques et les jeunes. C'est également un message qui vient en contradiction avec le plan de sobriété énergétique que vous avez présenté exclusivement à la presse. Par ces dérogations, vous augmenterez en effet le bilan carbone lié à l'éclairage et au chauffage des commerces ouverts. Or, la sobriété que vous devez impulser est pour tout le monde, et ce n'est pas en augmentant le nombre d'ouvertures des commerces que vous l'améliorerez.

La Collectivité envoie donc des injonctions contradictoires, alors que sa responsabilité est d'impulser clairement des politiques publiques fortes facilitant les changements nécessaires dans nos modes de vie. »

**Frédérique PÉPIN** : « Nous dérogeons pour accéder à une demande – ce qui est notre rôle –, et offrons « la possibilité de ». Il n'y a donc pas d'obligation. D'autre part, vous êtes la première à souligner, à juste titre, que les augmentations d'énergie pèseront sur les ménages. Or, ces personnes qui travaillent le dimanche le font d'une part de manière volontaire, et d'autre part parce qu'elles sont rémunérées. Nous pouvons donc voir le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide, et nous dire que ces dérogations leur permettent d'avoir un peu plus d'argent à la fin du mois, et donc de payer leurs factures un peu plus aisément. Quant à l'évaluation économique, de quel droit en tant que municipalité avons-nous le droit de demander des informations comptables aux commerçants ?

Comme tous les ans, nous avons à peu près la même discussion, et si j'entends vos arguments, je ne les partage pas. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Il est évident que le rôle du politique n'est pas de se dédouaner des responsabilités en répondant à ce type de demande. Cependant, comme vous nous avez déjà répondu que vous accepteriez des demandes de travail de nuit, j'espère simplement que vous n'irez pas plus loin. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 Contre** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOT, Madame Claire MAURIAT.

## **19. Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes - Hommes**

**Michèle JOSSIER** : Conformément à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. »

Le rapport 2022 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées à savoir les agents et élus de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que les politiques qu'elles mènent sur leur territoire vis-à-vis des habitants.

**Martine CHANTECAILLE** : « Ce rapport appelle plusieurs remarques de notre part. S'agissant du premier volet, celui des ressources humaines de la Collectivité, il faut reconnaître que certains points d'amélioration apportent un plus. Cependant, il reste encore des inégalités, et donc des marges de progression importantes. Parmi elles, la répartition toujours très inégalitaire dans les filières, et notamment dans le secteur de l'éducation, puisque les femmes représentent toujours 89 % des agents à temps non-complet – même si une action conséquente a été menée en la matière pour augmenter la quotité de temps de travail. De même, la répartition des emplois fonctionnel et des emplois de Direction est toujours très inégalitaire. D'ailleurs, le rapport indique bien qu'il y a un véritable plafond de verre, puisque les femmes sont très présentes jusqu'au niveau des Chefs de service, et qu'elles s'effacent ensuite au niveau des Directions et des emplois fonctionnels. En effet, 65 % de femmes occupent des postes de Chefs de service, alors qu'elles ne sont plus que 16 % en emploi de Direction – sachant que l'évolution tendancielle est à la dégradation. Tous ces écarts aboutissent à une différence de salaires de 6,61 %, et le salaire moyen des effectifs féminins de catégorie A est en baisse tendancielle de 2,9 %.

D'autre part, et comme je l'ai indiqué à l'Agglomération et au Comité de pilotage, il existe également une autre perspective d'amélioration possible. Je pense notamment à la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des agents victimes de comportements sexistes ou de harcèlement sexuel. En effet, il est de notre devoir de mettre en place cette cellule d'écoute avec ses personnels spécifiques formés, surtout pour une collectivité de plus de 1 500 agents ayant une majorité de femmes.

Le plan d'action 2021-2023 montre encore trop de cases vides à la place des réalisations. Nous espérons qu'il y aura davantage d'actions réalisées l'année prochaine. De même, et comme le souligne systématiquement Monsieur BATIOT depuis des années, il serait peut-être temps de signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, car vous la repoussez constamment.

J'en viens maintenant au deuxième volet, qui met en évidence la nécessité d'agir sur la question des violences. A quelques jours de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les constats montrent la nécessité d'une mobilisation collective déterminée contre ces fléaux. A ce propos, je voudrais saluer le dispositif des petites cartes distribuées dans les commerces dans les onze communes de l'Agglomération. C'est effectivement un outil important, puisque cette carte permet d'avoir toujours des numéros d'urgence dans sa poche. Il en est de même pour le dispositif des sacs à pain, qui demande à être pérennisé et amplifié. Par ailleurs, il reste encore à réfléchir à une structure de ressources et d'hébergement comme Citadelle. Vous m'avez expliqué que le rendez-vous avait de nouveau été reporté, donc affaire à suivre.

Enfin, ce rapport montre, s'il le fallait, l'importance des actions menées au quotidien par les structures et les associations, pour lutter en amont et en aval contre les inégalités, les discriminations, les stéréotypes et les violences, ou encore plus simplement l'accès aux droits. Ces progrès ne tombent jamais du ciel. Ils proviennent toujours de combats et d'engagements incessants, car comme le disait Gisèle Halimi : « les droits des femmes sont toujours en danger ». Il ne s'agit donc pas d'optimisme, mais de volontarisme. Par conséquent, merci aux associations, et à celles et ceux qui, hier comme aujourd'hui, se battent pour l'égalité des droits. C'est notre République qui progresse quand l'égalité devient réelle, et il y a ici comme ailleurs bien du pain sur la planche. »

**Guy BATIOU** : « Je voudrais moi aussi souligner l'importance des associations citées dans ce rapport, car elles mènent des actions et des accueils vitaux pour certaines personnes. De la même façon, et ce n'est pas forcément lisible dans ce rapport, il faut insister sur la sensibilisation et l'éducation, qui sont deux axes majeurs. D'ailleurs, je ne parle pas uniquement des jeunes gens, puisque l'actualité nous montre en ce moment des faits graves d'atteintes aux personnes dans nos plus grandes institutions, tant civiles que religieuses – sachant que je n'exonère absolument pas les structures dont je peux aussi faire partie. J'aimerais donc souligner ce travail de fond, qui n'est pas forcément connu de tous, car il est essentiel et nous avons toujours beaucoup à apprendre au contact de ces associations. Bref, la sensibilisation est un travail fondamental, que l'on ait 2 ans ou 65 ans. »

**Monsieur le Maire** : « Merci pour vos interventions, et merci à Madame JOSSIER pour la réalisation et la présentation de ce rapport. Je remercie également toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien sur ce sujet essentiel. Certes, ce dossier n'est pas abouti, et nous devons continuer à travailler. Cependant, il y a tout de même une belle progression par rapport à la situation des années passées – et ce, partout en France – et la prise de conscience nous aide à améliorer les choses de jour en jour. »

**Au regard de ces éléments, le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.**

#### **20. Permis de louer (déclaration mise en location) - Prolongation de l'expérimentation**

**Sophie MONTALÉTANG** : Une expérimentation du « permis de louer » a été conduite depuis mai 2022, sur la base du régime de déclaration consécutive à la mise en location. Il est donc proposé au Conseil municipal de la prolonger jusqu'au 24 juillet 2023, afin d'avoir un recul suffisant pour en dresser un bilan, pour en tirer les conséquences, et pour adapter le dispositif le cas échéant.

**David SALLÉ** : « Nous nous félicitons que la proposition d'accorder ce permis de louer après que des travaux de mise aux normes ont été réalisés soit expressément citée aujourd'hui dans cette délibération, puisque nous avons exprimé ce souhait ici-même lors du Conseil de décembre 2021. Cela étant, nous sommes obligés de constater que les délais pour qu'elle se mette en place s'allongent, loin des urgences actuelles pour lutter contre la précarité énergétique. En effet, comment accepter de consommer massivement et inutilement une énergie précieuse ? Comment lutter contre la précarité sanitaire ? Comment accepter de faire vivre des personnes au quotidien dans un air vicié ? Comment lutter contre la précarité financière ? Comment accepter de laisser les personnes s'endetter pour régler des factures qui explosent ?

Vous le savez, ce sont les habitants les plus fragiles les plus vulnérables, dont les étudiants, qui sont les plus victimes de ces logements indignes. Pourquoi attendre et remettre la réflexion à plus tard, alors que les enjeux sont là sous nos yeux, maintenant et tout de suite ? Ce report est donc inutile de notre point de vue, pour un dispositif urgent à mettre en place à l'échelle de la Ville et qui doit avoir un réel impact sur la qualité des biens mis à la location. C'est pourquoi nous nous abstenons. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

#### **21. Convention relative à l'édition 2023 de « La Folle journée de Nantes en région » au Vendéspace**

**Maximilien SCHNEL** : La « Folle journée de Nantes » est une manifestation culturelle conçue par René Martin, directeur du CREA (Centre de réalisation et d'études artistiques), qui en assure la programmation artistique.

Le Conseil régional a souhaité étendre le concept de « La Folle Journée » organisé chaque année à Nantes à d'autres sites dans la Région, en l'adaptant au contexte local. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative à l'organisation d'un concert au Vendéspace dans le cadre de La Folle Journée.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **22. Aides à la création, à la diffusion et aux projets artistiques 2022**

**Maximilien SCHNEL** : La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et aux projets artistiques sous forme d'une aide financière. L'enveloppe dédiée à ces aides et votée au budget primitif 2022 est de 40 000 euros. L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre :

- l'association Un Deux Un Deux sollicite une aide à la création pour le spectacle « Hablame Cosita », un concert jeune public par Alice Dourlen qui met en scène un orchestre d'objets du quotidien. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- l'association Le Menteur Volontaire sollicite une aide à la création pour le spectacle « Hommage à Jacques Auxiette », un spectacle qui met en scène la vie de l'ancien Maire de La Roche-sur-Yon décédé en décembre 2021. Il est proposé de lui accorder une subvention de 7 065 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces aides.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **23. Augmentation de capital de la SPL Destination La Roche-sur-Yon**

**Philippe PORTÉ** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'augmentation de capital de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

**Martine CHANTECAILLE** : « J'aimerais simplement rappeler ce que j'ai dit au Conseil d'agglomération. Nous nous abstenons car nous avons un manque d'informations sur l'objectif de cette opération d'optimisation financière, à savoir la mise en œuvre du schéma des Vallées. De plus, nous aimerions que toutes les associations environnementales soient consultées et pleinement associées, pour qu'elles puissent donner leur avis sur l'acceptabilité environnementale du projet. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

## **24. Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de La Roche-sur-Yon et la SPL Destination La Roche-sur-Yon**

**Philippe PORTÉ** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Destination La Roche-sur-Yon pour l'entretien des animaux de la Place.

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions** : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

## **25. Course et marche féminine « La Joséphine 2022 » - Avenant n°4 à la convention de partenariat entre la Ville et la Ligue contre le cancer**

**Sébastien ALLAIN** : Depuis sa création en 2015, La Joséphine grandit chaque année et accueille toujours plus de nouvelles recrues solidaires dans ses rangs. Le succès et l'engouement dépassent aujourd'hui largement les frontières de la Ville et de l'Agglomération yonnaise !

Pour sa huitième édition, l'événement 100 % féminin au profit de la lutte contre le cancer du sein est revenu à La Roche-sur-Yon le dimanche 9 octobre et dans les communes vendéennes du 1<sup>er</sup> au 8 octobre. Au programme : course et marche de 5 kilomètres avec un maître-mot, la solidarité !

Une formule mixte était proposée aux participantes :

- du 1<sup>er</sup> au 8 octobre : courir ou marcher « à domicile », dans leur commune ;
- le dimanche 9 octobre : en physique, lors d'une grande réunion de retrouvailles dans les rues du centre-ville de La Roche-sur-Yon, après deux années d'interruption.

Ce rendez-vous annuel, devenu emblématique sur toute la Vendée, participe au développement des actions de La Ligue contre le cancer :

- la promotion de la prévention sous toutes ses formes ;
- les ateliers bien-être.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution à La Ligue contre le cancer d'une subvention de 160 393 euros pour l'édition 2022 de « La Joséphine ».

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote :** Madame Béatrice Bichon Bellamy.

**Monsieur le Maire** rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures 40.

Le secrétaire,  
Ambroise GASNET



Le Maire,  
Luc BOUARD

